filles du pays, dont on nous a donné quelques portraits-types, affectionnent particulièrement les Français.

Nous regrettons que la place ne nous permette pas de donner tous les détails si intéressants de la causerie de M. de Mahy.

Il a terminé par un avertissement : certains anglais voient avec peine les Français posséder Madagascar ; il faut que notre puissance y soit assurée.

La guerre est-elle nécessaire ? Non, et l'expédition qu'on y a faite n'était pas sérieuse. Les Howas ne venaient-ils pas jusque dans le camp français où ils volaient des fusils et des munitions ?

S'il y a eu des soldats tués, ce n'est pas par les balles des Hovas, c'est par l'ennui et l'inaction.

Le gouvernement actuel se trompe en pensant que la France ne se préoccupe pas des choses extérieures : l'orateur n'en fait pas un crime au gouvernement dont il déclare être un partisan, un soldat dévoué.

C'est le fait d'une erreur et il faut l'éclairer. M. de Mahy trouve une preuve de l'intérêt qu'excitent nos colonies chez les Français, dans le succès qu'obtiennent ses conférences dans les principales villes de France.

« Il ne faut pas, dit-il, qu'on nous laisse cuire » dans notre jus jusqu'à ce qu'à un moment donné » tout saute. »

La colonisation est le moyen d'enrayer la crise, en mettant un terme à toutes les agitations, aux dissensions politiques ; il s'agit de se réunir dans une pensée commune d'amour pour la patrie. (Applaudissements répétés.).

L'orateur remercie Roubaix de son accueil flatteur, il y attache une importance toute particulière parce que Roubaix est une des villes de France les plus grandes et les plus intelligentes.

La conférence de M. de Mahy a été d'un bout à l'autre un vrai succès. L'éloquence de l'ancien ministre est fine et persuasive. Sa parole est d'une facilité particulièrement remarquable. Il est de plus charmant conteur.

Remercions le comité de la société de géographie de Roubaix de nous avoir procuré l'honneur et le plaisir d'entendre cet orateur distingué.

M. Henri Rossut a ensuite remercié les conférenciers et les a vivement félicités. Les projections ont clôturé la soirée. Elles sont dues au concours gracieux de M. Bernault : La réussite a été parfaite.

Voici les sujets principaux qu'elles ont reproduits :

Cartes de la Nouvelle-Calédonie ; Port-Louis et l'Ile Maurice; deux vues de Melbourne; vue de la rade de Sidney, qui est plus vaste que celle de Rio-Janeiro; rue de Melbourne; vue de tout le sud de la Nouvelle Calédonie, cette partie de l'île n'est qu'un vaste pâté de fer et de nikel; vue de l'île des Pins où ont été envoyés les déportés politiques de la Commune ; deux vues de Nouméa ; vue de la presqu'île Ducos, célèbre par la détention de Louise Michel et de Rochefort.

Place des Cocotiers, à Nouméa ; une fonderie de nickel à Nouméa ; exploitation d'une mine de cuivre ; vue de quelques cases de Canaques en Nouvelle-Calédonie ; différents types Canaques en costume national (un peu léger, le costume national).

La séance était terminée à sept heures.

H. DEFERMONT.

L'affaire Gravitz. — Nous apprenons de source certaine, que M. Gravitz interjette appel au jugement rendu il y a quelques jours par le Tribunal civil de Lille.

Chronique artistique. — On lit dans le *Nouvelliste* :

« M. Gustave Krabansky vient de terminer le portrait en pied de Mme Cambon.

» Il nous a été donné de voir ce tableau, qui est une des plus heureuses compositions de l'auteur.

» Toute la distinction du modèle se retrouve dans la toile, qui, nous en sommes convaincu, obtiendra un grand succès au prochain Salon, si M. Krabansky veut l'y exposer.

» L'ensemble est très clair, très lumineux et d'un aspect très séduisant.

» Sur un fond gris transparent, le corps, correctement dessiné, se détache de la manière la plus harmonieuse. L'attitude du modèle est simple, la pose élégante, la toilette remarquable : robe vert bouteille renfoncée d'appliques de velous, tablier de satin blanc broché se perdant dans les plis de la jupe, collerette Marie-Antoinette en simple mousseline : en un mot, toilette du meilleur goût, donnant les meilleurs tons, et qui a été magistralement traitée par le peintre dans une note sobre et large.

» Quant à la tête et aux mains, il est impossible de souhaiter plus de finesse, plus de fraîcheur de ton et de sincérité d'accent. L'expression des traits est sérieuse, mais pas assez pour leur rien enlever en grâce et en douceur; la figure bien vivante, bien ressemblante, est dessinée et peinte à ravir, et les mains très jolies, délicatement modelées, forment un adorable morceau de peinture.

» Nous ne saurions assez féliciter M. Krabansky pour ce portrait vraiment de tout premier ordre et qui, si nous osons ainsi parler, marque encore de nouveaux progrès chez ce peintre, déjà tant et si légitimement apprécié.— F. A. »

Une fantaisie d'ivrogne. — Bruno B... et Frédéric M... ont puisé, dans le vin, une idée singulière : passant rue de Beaurewaert où l'on fait en ce moment des travaux d'aqueduc, ils ont enlevé, l'un une brouette, l'autre une lanterne, et les voilà en route. Deux agents rencontrèrent l'équipage rue de Lannoy, et nos deux facétieux ivrognes furent conduits au poste.

Une jeune fille de Lille, Anna Maria, s'époumonnait, samedi soir, à chanter dans la rue de la Gare. Comme il était minuit et que la chanteuse troublait le repos public, on la conduisit au poste.

Avis aux domestiques. — Ne secouez pas vos tapis sur la rue, vous pourriez être l'objet d'une contravention. Aime D... s'est vu dresser procès-verbal pour un pareil fait.

Deux ivrognes ont été ramassés samedi soir dans le ruisseau. Comme il gelait dur, la police en eut pitié, et les conduisit au poste. Le premier est un cultivateur belge, l'autre, un marchand ambulant de Versailles.

Croix. — Le magasin d'un coiffeur, M. Louis Laurier a été complètement dévalisé dans la nuit de dimanche. Flacons d'essences odorantes, savons, rasoirs, ciseaux, peignes, blaireaux, fers à friser, enfin toutes les armes du Figaro de Croix ont disparu.

Le voleur a du se servir de fausses clefs, car la serrure ne porte aucune trace d'effraction. Le montant du vol est évalué à cinquante francs.

Leers. — Un mandat d'arrêt a été lancé par le Parquet de Lille contre le sieur Lardée, receveur des douanes, à Leers. Cet employé est accusé de faux en écritures et de détournements.

La gendarmerie de Wattrelos l'a arrêté dimanche ; il a été le jour même transféré à Lille.

Un bracelet en cheveux, avec plaque d'or, a été perdu, dimanche, de onze heures à midi ; on est prié de le rapporter au bureau du journal.

Une commission faite

La Glettaz (Savoie). Vos Pilules Suisses ont été employées contre des maux d'yeux pour purifier le sang; le résultat a été très favorable. Deux autres personnes, M. Mme P... en ont pris deux boites à 1 fr. 50 contre des maux de tête et des embarras d'estomac; elles me chargent de témoigner leur satisfaction du soulagement qu'elles ont obtenu. J.-M. Porret, négociant. Légalisation de la signature par M. le maire. 14049d

TOURCOING

La Revue colombophile, un journal de la localité qui, pendant onze ans fut le moniteur officiel des sociétés colombophiles; et le seul organe de ce genre qui ait été publié en France, a paru, dimanche, pour le dernière fois. Voici en quels termes, M. Jules Rosoor, directeur-propriétaire de la *Revue colombophile*, annonce à ses lecteurs la détermination qu'il a prise.

« J'ai le regret d'apprendre à mes chers lecteurs que la *Revue colombophile* cesse de paraître à partir de ce jour.

» Ses conditions d'existence, qui pourtant n'ont jamais été meilleures qu'aujourd'hui, sont encore telles qu'il m'est impossible de continuer à perte de vue les sacrifices des onze années précédentes.

» Si le nombre de nos lecteurs était important, dixième partie : en d'autres termes le journal comptait un abonné par 10 lecteurs,

» Tant pis si l'on n'a pas compris que ces ressources étaient insuffisantes pour assurer l'existence d'un organe.

» Il nous eut fallu pour continuer notre route, ou l'appui d'une Société protectrice dont nous avons vainement tenté la constitution, ou la subvention du Ministère de la Guerre qui avait un intérêt direct à nous soutenir.

» La première eut pu seconder nos efforts. Si le sport colombophile parvenait à s'organiser en une vaste Fédération dont les ressources permettraient la reconstitution d'un journal colombophile, qui serait son organe, je lui donne ici ma parole qu'il me retrouverait.

» Quant à la subvention du Ministère de la Guerre un de nos amis a mis en œuvre tout son dévouement et son influence pour nous l'obtenir. Il l'a vainement sollicitée.

» Il faut donc que je m'arrête en chemin, sans pouvoir me reposer sur cette Terre Promise que je croyais entrevoir.

» Si je laissais parler mes regrets plus haut que ma raison, on verrait que j'en éprouve un véritable chagrin, pour deux raisons :

« D'abord le sport colombophile français va se trouver privé du trait d'union, qui reliait toutes ses Sociétés. Peut-être tentera-t-on de le reconstituer ailleurs. De la coupe aux lèvres il y a loin, et ce n'est pas sans les plus grandes chances d'insuccès qu'on recommencera le travail que nous achevons après douze années. Ce n'est pas l'œuvre d'un jour, et d'ici lors, quelles seront les destinées du sport colombophile français ?

» Je ne me fais aucune illusion sur le désarroi que va jeter dans ses rangs la disparition de son unique organe.

» On s'apercevra bien vite que ce petit journal tenait une grande place. Il en sera de lui comme de ces hommes qu'on n'apprécie qu'après leur mort.

» Ensuite c'est que je brise, en cessant cette publication, bien des sympathies auxquelles j'attachais un prix inestimable.

» Si j'ai rencontré beaucoup trop d'indifférents, j'ai compté par contre des amis sincèrement dévoués à la cause que je soutenais et convaincus qu'il fallait me seconder.

» Je les en remercie bien.

» Je leur confie le drapeau de la colombophilie Française que j'ai maintenu haut et ferme aussi longtemps que je me suis nourri d'illusion et d'espoir.

Mort d'un tourquennois à Buenos Ayres. — L'un de nos concitoyens, M. Gustave Herman-Destombes, vient de mourir à Buenos-Ayres, des suites d'une maladie dont il ressentait depuis quelque temps déjà les atteintes.

M. Herman était jeune encore. Depuis une dizaine d'années il s'occupait, pour la maison Lorthiois frères de Tourcoing, des achats de laine sur la place de Buenos-Ayres.

Affreux accident. — Le pétrole vient de faire encore une victime.

Une jeune fille de 22 ans, demeurant rue du Triangle, Mlle Maria Mathon, sortait, samedi vers 10 1/2 du soir, sa lampe à la main, pour fermer les volets, quand le vent prit dans la lampe et la fit éclater.

Le pétrole enflammé se répandit sur la pauvre fille la brûlant affreusement sur tout le corps.

M. le docteur Brunet, appelé à donner des soins à la blessée, craint sérieusement pour ses jours.

L'éclairage au pétrole est peut-être économique mais il nécessite des précautions qu'on néglige trop souvent. L'accident de samedi en est un terrible exemple. Il faut ajouter aussi, et c'était le cas avant-hier, que l'on use fréquemment de pétroles insuffisamment épurés dont la manipulation est encore plus dangereuse.

Ne serait-il pas possible d'exercer sur la vente d'un tel produit un contrôle officiel qui ne serait pas sans objet ?

Distraction d'ivrogne. — Un habitant de la cour Catteau, rue Nationale, après avoir bu plus que de raison, n'attendit pas d'être rentré dans sa chambre pour se dévêtir et il laissa sur la voie publique quelques vêtements qu'il avait ôtés. Dans la poche de l'un de ces vêtements se trouvait une montre et sa chaine que leur trop distrait propriétaire réclame maintenant, mais en vain, à tous les échos. Mais aussi quelle singulière idée que de se déshabiller en plein air par le temps qui court!

Un ex-agent de change, le sieur Develaeschouser, poursuivi par le parquet de Bruxelles, pour détournements, faux et usage de faux, et arrêté dernièrement à Rouen, a été remis samedi aux autorités belges par les gendarmes de Tourcoing.

Acte de brutalité.—A la suite d'une discussion survenue hier, entre deux ouvriers manneliers, qui habitent la rue du Chien fidèle, l'un d'eux, un sieur L. P..., a porté à son camarade des coups d'un instrument en fer qui ont causé des blessures assez profondes à la tête. Plainte a été déposée.

LILLE

Le Préfet du Nord a offert hier soir un banquet de 86 couverts à tout le personnel de l'administration départementale à l'occasion de son prochain départ.

Au dessert, le secrétaire-général lui a remis un magnifique bronze d'art offert par le personnel de la préfecture.

M. Jules Cambon a remercié en portant un toast à l'administration départementale.

Le mystère du jardin de la préfecture. — M. Garreau, professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie, chargé d'examiner les débris de la bouteille mystérieuse, trouvée samedi dans le jardin de la préfecture, a reconnu qu'elle ne contenait autre chose que du phosphore. De plus, le bouchon de liège qui fermait le flacon était fort vieux; de sorte que la seconde de nos hypothèses paraît seule se confirmer ; une bonne ou un enfant ayant trouvé le flacon et ignorant qu'il contenait un produit fort dangereux, s'en est débarrassé en le jetant pardessus le mur de la préfecture.

Ceci a dû d'ailleurs se passer jeudi : le jardinier de la préfecture avait trouvé le flacon brisé vendredi dans une des allées et en avait rejeté les fragments sur une bordure en lierre, comptant les retrouver plus tard. Il avait négligé de les reprendre, et c'est un petit garçon qui, courant à travers le jardin, a marché sur les morceaux de phosphore et y a mis le feu, brûlant aussi la semelle de son soulier.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, 15 janvier 1887.

Monsieur le directeur
du *Journal de Roubaix*.

Veuillez avoir l'obligeance de donner dans votre journal l'hospitalité à la note suivante :

La poste de Roubaix. Nos négociants avions pris patience pendant la période des cartes de la nouvelle année au sujet des retards apportés dans la remise des courriers. Pourquoi maintenant que cette période est passée, les courriers ont-ils encore des retards de près de trois quarts d'heure.

Vous remerciant nous vous présentons nos sincères salutations. *Un négociant.*

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 17 janvier 1887

Présidence de M. HEDDE

Encore les fraudeurs. — Victor Redier, Théodore Klehr, Justin Glorieux Léopold Vergack, Charles Caboter et Jules Delcourt sont condamnés les trois premiers, à un mois, le quatrième à 20 jours, le cinquième à 3 jours, le dernier à 15 jours pour fraude.

Il ont de plus 500 francs d'amende.

Expulsion. — Isidore Prouteghem, Emile Ribem, Théophile Mozoon, sont condamnés à trois mois.

NORD

LA BASSÉE. — Dans l'élection qui a eu lieu dimanche pour le conseil d'arrondissement, M. Chillis-Bavière, maire de La Bassée a été élu par 1755 voix contre 1274 à M. le juge Descamps, maire de Fromelles. Tous deux sont conservateurs.

L'affaire du collège de Bailleul. — Nous avons mis nos lecteurs au courant de l'étrange conduite du recteur, M. Nolen, dans l'affaire du collège communal de Bailleul.

Nous recevons les meilleures nouvelles de la situation de nouveau collège libre, que les catholiques de cette ville se proposent de fonder. Les déclarations légales ont été faites et, après le délai règlementaire, c'est-à-dire dans très peu de temps, les cours recommenceront dans le local provisoire, mis généreusement à la dispesition de l'autorité ecclesiastique.

En attendant, les professeurs du collège se sont institués répétiteurs, et vont en ville donner des leçons individuellement à chacun des élèves habitant Bailleul. L'émulation et l'enthousiasme règnent partout et, dès maintenant, il est certain que *pas un seul* des élèves externes de l'ancien collège ne manquera au nouvel établissement libre. A la rentrée d'octobre, la presque unanimité des internes reviendront fidèlement retrouver leurs maitres respectés.

Nous disons à la rentrée d'octobre ; en effet, les catholiques de Bailleul, dont la générosité est véritablement admirable, n'ont pas voulu attendre le résultat d'un procès fort long ; une souscription a été immédiatement ouverte, et, en quelques jours, les sommes nécessaires pour la construction et l'installation d'un collège libre ont été trouvées.

Les travaux vont commencer et, en octobre prochain, les bâtiments pourront être livrés aux élèves.

Il va sans dire que le conseil municipal de Bailleul ne s'incline nullement devant les prétentions étranges du recteur, qui déclare l'Etat propriétaire du fonds sur lequel ont été construits les bâtiments du collège. Le procès sera soutenu et tout fait espérer que, dans un délai qui ne sera pas long, la municipalité pourra être maitresse chez elle et rentrer victorieuse dans une propriété que la mauvaise foi et la haine peuvent seules contester.

A cette époque, les catholiques de Bailleul ne seront pas gênés pour employer utilement dans l'intérêt de l'instruction populaire les nouvelles constructions que l'on va élever.

Nous le répétons, toutes ces choses sont véritablement admirables et montrent avec quel zèle et quelle abnégation les catholiques savent faire des sacrifices pour l'instruction chrétienne. Ce ne sont pas les opportunistes qui seraient capables d'en faire autant. Ces braves gens ont sans cesse dans la bouche le mot de progrès et se proclament amis des lumières ; mais, quand il faut contribuer à ce progrès, en déliant les cordons de la bourse, alors il n'y a plus personne. Quand ils ont donné dix sous aux écoles laïques, les feuilles opportunistes et radicales jettent des cris d'admiration.

Armentières. — Nous avons parlé, en son temps, du procès intenté par M. Debosque-Bonte, entrepreneur à l'asile d'aliénés d'Armentières. Or, nous lisons dans le *Journal des Travaux Publics* :

« Le Conseil d'Etat, statuant au contentieux, vient » de confirmer le jugement du Conseil de préfecture » du Nord, donnant completement gain de cause à » M. Debosque-Bonte, entrepreneur à Armentieres, » dans son procès contre l'asile d'aliéné de cette ville. » De plus, il condamne l'asile aux dépens et accorde » à M. Debosque les intérêts et intérêts des intérêts » depuis 1885. »

Le conseil d'administration de l'asile des aliénés joue réellement de malheur dans ses litiges avec ses divers entrepreneurs; car, affirme-t-on, c'est le quatrième procès de ce genre qu'il perd.

— Du 1er au 8 janvier, il a été expédié, par la gare d'Armentières, 290.000 kilos de toiles. Pour la semaine suivante, c'est-à-dire du 8 au 15 janvier, les expéditions se sont élevées au chiffre de 320.000 kilos.

Mauvaise foi opportuniste. — Le *Journal d'Armentières* avait inséré des imputations calomnieuses à l'adresse d'une digne religieuse attachée à l'institution Saint-Jude, d'Armentières. Or, dans son dernier numéro, cette petite feuille opportuniste publie pisteusement la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur du
Journal d'Armentières,

» Dans votre numéro de ce jour, vous attaquez une des religieuses du collège dont j'ai la direction.

» C'est une femme que vous insultez, Monsieur, et vous l'insultez gratuitement. Je laisse à l'opinion le soin de se prononcer sur la délicatesse du procédé.

» Pour que vos lecteurs soient à même de juger, veuillez les informer, Monsieur, que, justement honorée de l'estime de sa supérieure et de sa congrégation, la religieuse, au départ de laquelle vous vous intéressez, a quitté l'Institution Saint-Jude pour aller fonder un hospice au Creuzot.

» Elle a été avertie de son changement le vendredi 24 décembre et elle est partie le mercredi suivant.

» Je vous prie, Monsieur le rédacteur, d'insérer cette lettre dans votre prochain numéro.

» Votre serviteur, » A. COULOMB,
» supérieur de l'Institution Saint-Jude. »

On peut juger par là de la bonne foi que messieurs les opportunistes et les radicaux apportent dans leurs attaques contre les membres du clergé et des congrégations.

Conseil de prud'hommes de Douai. — On se souvient qu'aux dernières élections, deux frères MM. Gouy, et leur oncle. M. Dhainaut, ont été élus membres du conseil, de prud'hommes de Douai; la loi ne contenait à cet égard aucune prohibition, on a dû chercher à remédier aux inconvénients que présenterait cette triple parenté au sein du tribunal.

M. le préfet du Nord vient de donner son approbation à une combinaison qui consiste en un roulement de service établi de telle sorte que ces trois personnes ne siègeront jamais ensemble, même deux à deux.

Les colis postaux. — Les études relatives à l'élévation à cinq kilogrammes du poids des colis postaux sont terminées à la direction générale des postes.

Aussitôt que le Parlement aura approuvé le projet de réforme postale, la direction des postes élèvera le poids des colis à cinq kilogrammes pour l'intérieur aussi bien que pour l'étranger.

Le poids actuel de trois kilogrammes ne sera maintenu que vis-à-vis des Etats qui, usant de la faculté accordée par la convention de Lisbonne, refuseront d'élever le poids à cinq kilogrammes.

Echouement à Dunkerque. — Le bateau pêcheur n° 259, *Augustine*, de Boulogne, s'est mis à la côte, vendredi, par suite de l'épaisse brume qui régnait sur le port. Pendant la nuit, le temps est heureusement resté calme, la mer, peu agitée: sans cela, le navire eût été entièrement brisé.

Le remorqueur le *Rapide* est sorti, vendredi soir, pour tenter de renflouer l'*Augustine*, mais n'a pu y réussir, la marée étant trop faible. De nouveaux essais auront lieu lundi.

Valenciennes. — La *Réforme du Nord*, journal de M Giard, ancien député, vient de cesser de paraître.

PAS-DE-CALAIS

Boulogne. — Les obsèques du champion de France, M. Abel d'Hauttefeuille, ont eu lieu au milieu d'une foule considérable.

Le catafalque était couvert de fleurs et de couronnes.

Le deuil était conduit par M. Mutez, M. Ch. Munton portait le coussin, MM. Lefrançois, Munton, Denis, Testar, Trarieux et Ravet, tenaient les coins du poêle.

Parmi les principales couronnes portées derrière le corps, nous avons surtout remarqué celles offertes par la colonie boulonnaise de Paris, l'*Emulation nautique*, *les Amis de Valenciennes*, les sociétés l'*Avenir* et l'*Orphéon*, les employés de commerce, les négociants commissionnaires.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX. — Bulletin de la séance du 16 janvier 1887. — Versements : Roubaix, 298 déposants, 55 nouveaux, 47,255 »». Succursale Lannoy 28 déposants, 7 nouveaux, 2,767 »». Succursale Croix : 11 déposants, 4 nouveaux, 6982 »». Total des versements 57,004 Remboursements. Roubaix : 197 remboursements effectués, 45,836 08. Succursale Lannoy : 23 remboursements effectués, 15829,15. Succursale Croix : 6 remboursements effectué, 1250,»». Total des remboursements : 62,915 23.

Les opérations du mois de janvier sont suivies : A Roubaix, par MM. J. Defrenne-Wibaux et Auguste Delerue, directeurs. A Lannoy, par M. Séverin-Herbaux. A Croix, par M. Eug. Caen et L. Lepers.

Le Caissier, FREMONT.

CAISSE D'EPARGNE DE TOURCOING. — Séance du 16 janvier. — Somme versée à Tourcoing, par 143 déposants, dont 35 nouveaux, 36,723 fr. »». Somme versée à Halluin, par 5 déposants, dont 1 nouveau, 1298.»». Somme versée à Linselles, par 16 déposants, dont 1 nouveau, 4021 »». Somme versée à Roncq, par 24 déposants, dont 2 nouveaux, 7207. Somme versée à Bondues, par 2 déposants, dont 0 nouveau, 135. Somme versée à Bousbecque, par 8 déposants, dont 0 nouveau, 1402. Total des recettes de la semaine : 50,801 fr. »».

Remboursements à Tourcoing, à 155 déposants, francs 26.300,78. A Halluin, à 23 déposants, 1483.»». A Linselles, à 42 déposants, 3122 31. A Roncq, à 36 déposants, 3731.18. A Bondues, à 5 déposants, 833,17. A Bousbecques, à 5 déposants, 2371.50. Total des remboursements de la semaine fr. 37,847.92

Administrateurs du mois de janvier 1887 : A Tourcoing, MM. E. Ledhe et Léon Monnier. A Halluin, M. L. Odoux. A Linselles, M. H. Dumortier. A Roncq, M. L. Decottignies. A Bondues, M. A. Follet. A Bousbecque, M. L. Vanrullem.

Le caissier, A. PAILLARD.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 16 janvier.* — Léonie Rysselinck, rue de Choiseul, cour Lefebvre, 13. — Alfred Cousin, rue de l'Hommelet, cité Mirabeau, 5. — Louise Dewasch, rue des Longues-Haies, cour Dhoidt, 2. — Arthur Pollet, rue de Rome, cour Rogier, 3. — Constantin Michiels, rue de la Guinguette, 157. — Hélina Lequenne, rue de la Clef, fort Bayart, 1. — Eugène Meyrs, boulevard Gambetta, 11. — *Publications de mariages du 15 janvier.* — Jules Tricot, 25 ans, tisserand, rue du Tilleul, cour Delrue, 4, et Uranie Decottignie, 24 ans, soigneuse, rue Pierre-de-Roubaix, 43. — Charles Gheldhof, 27 ans, tourneur, rue du Fresnoy, cour Verlinde 3, et Marie Richez, 22 ans, tisserande, rue de Flandre, 56. — Eugène Lorthioir, 26 ans, rattacheur, rue d'Arcole, 17, et Sophie Decottignies, 24 rattacheuse, rue du Fontenoy, 125. — Emile Delys, 24 ans, boulanger, rue d'Alma, 10, et Zélia Coriil, 24 ans, journalière, Grande-Rue, 174. — François Féran, 21 ans, garçon de salle, Lille, et Ernestine Parise, 26 ans, fille de salle, Lille. — Alfred Tison, 28 ans, employé, Roubaix, et Elisa Lépine, 24 ans, sans profession, Lez Saint-Amand. — Henri Laebens, voyageur, Roubaix, et Marie Mazé débitante, Brest. — Cyrille Duponchel, 26 ans, journalier, Aelbeke, et Amélie Debrusseul, 34 ans, femme de chambre, Roubaix. — Auguste Lesage, 21 ans, tisserand, Grande-Rue, 129, et Maria Legrand, 21 ans, bobineuse, rue de Lannoy, cour Boyaval, 1. — Adolphe Lemarre, 51 ans, appréteur, rue de Lille, maison Currier, et Léontine Point, 31 ans, journalière, rue de Lille — Gustave Dujardin, 33 ans, menuisier, rue de Ma-Campagne, 36, et Clémence Defives, 31 ans, dévideuse, rue Sainte-Thérèse, 14. — Emile Florin, 26 ans, tisserand, rue de la Guinguette, cour Tibergnien, et Sidonie Vandenbouck, 21 ans, tisserande, rue de la Guinguette, 1. — Aimable Dhoerinne, 46 ans, journalier, rue de la Rondelle, 26, et Léonie Florin, 39 ans, journalière, rue de la Banque, cour Bataille. — Charles Plancke, 25 ans, fileur, rue des Longues-Haies, cour Roussel, 12, et Adolphine Clerman, 19 ans, tisserande, rue Drouet, 6. — Jules Rasson, 23 ans, tisserand, rue Bernard, 25, et Julienne Despriet, 18 ans, soigneuse, rue des Filatures, 11. — Henri Wyffels, 17 ans, rue des Anges, 26, et Marie Marien, 24 ans, bobineuse, rue du Fontenoy, 135. — Gabriel Dupars, 27 ans, ourdisseur mineur, et Marie Dubon, 24 ans, dévideuse, rue Beaurepaire, 2. — Victor Leterme, 31 ans, [illegible] rue Francklin, et Léocadie Decraene, 24 ans, [illegible] profession, rue Beaurepaire, 172. — Maurice [illegible] ouvreur, rue des Fleurs, cour Desroussaux, et [illegible] Vanmarcke, 17 ans, servante, rue du [illegible] 10. — Gustave Sermon, vannier, rue Saint-Denis, et Marie Régels, blanchisseuse, rue Saint-Denis. — *Déclarations de décès du 16 janvier.* — Victorine Vanpevenage, 44 ans, ménagère, rue d'Inkermann, 86. — Angélique Waquier, 66 ans, sans profession, Grande-Rue, *Cercle Dauphin*. — Anna Degroof, 71 ans, pensionnaire aux Petites-Sœurs. — Marie Gaufet, 58 ans ménagère, rue de Ma-Campagne. — Philomène Leman, 18 ans, repassseuse, rue de Jemmappes. — Paul Defrenne, 65 ans, rentier, rue de la Fosse-aux-Chêne, 27. — Benoit Goovaerts, 11 jours, rue Decrème, 193 — Félix Dujardin 2 mois, rue des Longues-Haies, cour Deconinck — Leopold Vanderhaegen, 50 ans, encolleur, Hôtel-Dieu. Lequenne, présente sans vie, rue de la Clef.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 9 au 16 janvier.* — Arthur Saffre, Crétinier. — Louis Allart, Sapin-Vert. — Joseph Vaneste, St Liévin. — Hector Delcour, Bas-Chemin. — Georges Selosse, Vieille-Place. — Achille Derachinois, Sartel. — Léon Sadoc, Breuil. — Ernest Meurisse, Crétinier. — Alfred Lebrecht, Bas-Chemin. — *Publications de mariages.* — Henri Lecaudé, 26 ans, employé au chemin de fer, et Florence Verbrugghe, 20 ans, bobineuse. — Clovis Bertele, 24 ans, tisserand, et Juliette Debonnet, 20 ans, tisserande. — Fleurisse Triton 25 ans, ouvrier maréchal, et Eugénie Govaere, 22 ans, ménagère. — *Mariages.* — Alphonse Mercier, 23 ans, tisserand, et Pauline Lebrun, 20 ans, tisserande. — Sincère Hespel, 20 ans, tisserand, et Fidéline Nutte, 27 ans, tisserande. — Edouard Destoop, 21 ans, charcutier, et Mathilde Lambrette, 23 ans, couturière. — Henri Steux 28 ans, et Elisa Delcroix, 21 ans, sans profession. — *Décès du décès.* — Christine Houttequane, 38 ans 10 mois, tisserande, Place. — Jeanne Delcroix, 2 mois, Saint Liévin. — Rosine Fourlinie, 79 ans 4 mois, rentière, rue Audenaerde. — Juliette Dubus, 49 ans 6 mois, tisserande, Labourem. — Victor Barre, 1 mois, Martinoire. — Pierre Defrenne, 58 ans 6 mois, tisserand, Houzarde. — Julie Petit, 66 ans 4 mois, ménagère, Martinoire. — Céline Joveneau, 42 ans, Houzarde. — Clémence Aeligent, 22 ans, soigneuse, Marlière. — Georges Turpin, 15 jours, Bas Chemin. — Clotilde Masure, 39 ans 6 mois, tisserande, Houzarde. — Clémence Renard, 44 ans 2 mois, tisserande, Breuil.

WASQUEHAL. — *Déclarations de naissances du 25 décembre au 8 janvier.* — Honoré Bauters, Carpenter. — Coralie Rivière, pavé du Heule. — Marie Vanwynsberghe, pave du Heule. — Léonie Loth, au Trieu. — *Publications de mariages* — François Lerat, 23 ans, employé à Croix, et Catherine Lamarque, 24 ans, tailleuse. — *Déclarations de décès.* — Baeq, présenté sans vie. — Catherine Demilecamps, 70 ans, ménagère, au Bourg. — Charles Vanpoelwoorde, 79 ans, teinturier, pavé au Quem — Clémence Ausloos, 19 jours, pavé du Quesne. — Gustave Rousseau, 5 ans 8 mois, planche au Riez. — Marie Penning, 40 ans, ménagère, au Bourg. — Marie Roussel, 9 mois, Triez. — Pacifique Loqueux, 36 ans, manœuvre, au Bourg. — Laurence Sadaine, 19 ans, trieuse-huse, au Bourg. — Léon Vanhautegem, 78 ans, charron, au Bourg.

BONDUES. — *Déclarations de naissances du 9 au 15 janvier.* — Louis Desplanques, à La Cornette. — *Mariages* — Alphonse Dutilleul, 31 ans, et Marie Noltebecq, 26 ans. — *Déclarations de décès.* — Rosine Desrumaux, 75 ans, pavé de Linselles. — Germaine Hazebrouck, 1 mois, au Cabu.

TOUFFLERS. — *Déclarations de naissances du 10 au 15 janvier* — Martine Darteis, sentier de l'Afestainque — Auguste Dassonville, le Village. — Valérie Lucq, chateau de Wasque. — *Mariages.* Louis Debeune, 28 ans, tisserand Mons-en-Barœul, et Constance Dilles, 25 ans, journalière.

WILLEMS. — *Publications de mariages.* Louis Pottier, 24 ans, boucher, Templeuve, et Ismérie Masquelier, 38 ans, cabaretière. — Auguste Manche, 48 ans, rentier, et Zénobie Verdière, 48 ans 1/2, cultivatrice, Templeuve (Belgique). — *Déclarations de décès.* — Julia Carrette, 5 mois 1/2, Petit-Lannoy.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille VERMEERSCH-BATAILLE qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Françoise BATAILLE, décédée à Roubaix, le 15 janvier 1887, dans sa 64e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le mardi 18 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Avocat, 16.

Les amis et connaissances de la famille WAQUIEZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, de la mort de Dame Angélique-Joseph[illegible] WAQUIEZ, décédée subitement à Roubaix, le 15 janvier 1887, à l'âge de 64 ans, administrée du sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mardi 18 janvier, à 9 heures du matin, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 24, Cercle du Dauphin.

Les amis et connaissances de la famille CARPENTIER-GAUFET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de dame Marie GAUFET, décédée subitement à Roubaix, le 16 janvier 1887, dans sa 59e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 18 duduit mois, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Ma Campagne, cour Delobel.

Les amis et connaissances de la famille LORTHIOIT-DELESCLUSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. J.-B. LORTHIOIT, décédé à Croix, le 16 janvier 1887, dans sa 68e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mardi 18 courant, à 9 heures, en l'église de Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, estaminet des Deux-Moulins, à 8 heures 1/2.

Les amis et connaissances de la famille PICAVET-DELAPLACE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie DELAPLACE, décédée à Wasquehal, le 16 janvier 1887, à l'âge de 49 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mardi 18 courant, à 9 heures, en l'église de Wasquehal. — L'assemblée à la maison mortuaire, Planche au Riez, à 8 heures 1/4. — L'Obit du mois sera célébré le lundi 21 février, à 9 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille POISSONNIER-PREYS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jules POISSONNIER, ex-commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers de Wattrelos, époux de Dame Julie PREYS, décédé à Roubaix, le 16 janvier 1887, dans sa 64e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mercredi 19 courant, à 10 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 267.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 18 janvier 1887, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Clémence-Eulalie DESCHAMPS, épouse de M. Alphonse VERMAERGHE, décédée à Roubaix, le 22 décembre 1886, dans sa 48e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le